

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2020

Nombre de conseillers élus : 15 **Sous la Présidence du Maire Jean COMBELLES,**

Conseillers en fonction : 15

Membres Présents :

Mmes BRUNDU-REMY Isabelle, COLLET Nicole, GILBIN Sophie, HEITZ Daphné.

M.M. FAVRE Christian, LECLAIRE Fabrice, MOSCATO Georges, RAJAONARISON MICHEL.

Conseillers présents : 9

Procuration : 3

Mme DAAB Sandra donne procuration à GILBIN Sophie.
M. ANCIEN Stéphane donne procuration à COMBELLES Jean.

M. THOMAS Julian donne procuration à LECLAIRE Fabrice.

Date de la convocation :
17.08.2020.

Membres absents excusés :

Mmes DAAB Sandra, BOLOT Hélène, LAUER Martine.

M.M. ANCIEN Stéphane, THOMAS Julian, SCHARFF Christophe.

Secrétaire de séance : DAAB Sandra est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 juillet 2020

La Préfecture de la Moselle a validé le procès-verbal au contrôle de légalité.

Après lecture, le procès-verbal est signé par l'ensemble des membres du conseil.

Ordre du jour

Nouvelle numérotation parcellaire du terrain communal mis en vente conformément au procès-verbal d'arpentage.

Divers

Nouvelle numérotation parcellaire du terrain communal mis en vente conformément au procès-verbal d'arpentage.

Monsieur le Maire, Jean COMBELLES indique que conformément au procès-verbal d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètres Meley-Strozyna, il convient d'attribuer à la parcelle section 1 n°251 qui a été scindée en trois terrains différents, des nouvelles numérotations :

- Première parcelle : section 1 n°382/251,
- Deuxième parcelle : section 1 n°383/251,
- Troisième parcelle : section 1 n°384/251.

Votes : 12 pour.

La proposition des nouvelles numérotations est approuvée à l'unanimité.

La parole est passée à Christian FAVRE qui indique que conformément à la nouvelle numérotation des parcelles adoptée par le conseil municipal, il convient de voter l'offre d'achat présentée par Madame Roxane ISENART et Monsieur Romain POIRIER habitant 24 rue Masarieulles à 57860 RONCOURT.

Le terrain proposé à la vente situé sis « Rue du Grand Châtel » est maintenant section 1 n° 384/251 d'une superficie de 6a45. La proposition d'achat reste fixée à 145 000 euros.

Votes : 12 pour.

La proposition d'achat de ce terrain à 145 000 euros est approuvée à l'unanimité.

Pour accéder à la parcelle section 1 n°384/251 objet de la vente, les futurs acquéreurs devront emprunter une petite portion de la parcelle section 1 n°383/251 et créer un chemin de 3 mètres de large pour le passage d'un véhicule de secours. Une convention de droit de passage sera établie entre la commune et les futurs propriétaires de la parcelle 1 n°384/251. Cette convention stipulera que l'entretien du chemin incombera aux propriétaires précités.

Votes : 12 pour.

La proposition de convention de droit de passage est approuvée à l'unanimité.

Points divers

Nomination d'un membre du conseil à l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM)

Christian FAVRE représentera la commune au sein de cet établissement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 3ème jeudi du mois de septembre.

La séance est levée à 19h00.